



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt.fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

Compte rendu du CTPL du 14 février 2008

Ce CTPL était convoqué à la suite du boycott par les 3 organisations syndicales de sa première convocation. Nous refusions en effet de participer aux suppressions d'emplois. Nous avons accepté de participer cette fois, afin de porter les revendications des agents. Par contre, dans la logique du boycott précédent, il n'était pas question pour la CGT de rester en salle lors de l'évocation de la question des suppressions d'emplois.

En préalable nous avons lu une déclaration (voir en annexe) relative à la fusion DGI-DGCP et aux salaires en faisant référence au mouvement de grève du 24 janvier. Le TPG a répondu en tentant de justifier la fusion, ce qui ne nous a ni étonnés ni convaincus. Il a réaffirmé sa politique de postes qu'il dit « *fragiles de par leur taille* ».

Centres d'Encaissement : Cadre national de référence.

Le CTPL avait à donner un avis sur la mise en place du protocole national de référence sur la gestion du temps de travail dans les centres d'encaissement. Rappelons que la lutte des agents des centres d'encaissement, avec la CGT, de février à novembre 2006, a permis d'obtenir des négociations qui ont abouti à ce protocole harmonisant les pratiques sur la gestion du temps de travail des 4 centres (CEA, CER, Lille, Créteil).

Ce protocole contient des avancées importantes en terme de droit à temps partiel (application du régime de droit commun), récupération et paiement des heures supplémentaires, revalorisation de la prime (ex-prime de pénibilité requalifiée d'« industrielle »).

Pour les périodes dites creuses, sont envisagées :

- des formations, des préparations à concours,
- des tâches ponctuelles d'aide (sur la base du volontariat) sur le site du CER en priorité au CEA, puis au DI, accessoirement à la TG avec l'assurance qu'il y aura pas de coût supplémentaire (restauration collective).

Nous avons demandé un groupe de travail sur le thème de l'encadrement des vacataires pour répondre aux questions suivantes : qui ? quels grades ? quelle formation ? La direction nous a appris qu'une société a été contactée pour proposer un module de formation sur ce sujet. En marge de cette discussion nous avons à nouveau posé la question des conditions de restauration des vacataires du CER, un des points de la négociation de novembre à la DGCP. Ceci a permis de faire augmenter la subvention pour l'ensemble des agents des finances qui déjeunent au restaurant administratif de Beauregard. Même si cela ne répond pas totalement aux difficultés rencontrées par les vacataires les plus démunis, la CGT se félicite de constater que l'action de quelques uns aura bénéficié à tous.

Nous avons voté POUR ce protocole, comme au niveau national, puisqu'il a été obtenu par la négociation à la suite des grèves des agents des centres d'encaissement qui l'ont unanimement validé dans leurs assemblées générales.

Fermeture du service de dactylocodage :

Pour faire face à cette décision (que nous contestons), la direction sollicite les ordonnateurs afin qu'ils utilisent

davantage les procédures informatisées. Sont donc à l'étude des solutions permettant de compenser ce transfert de charges vers les services liaison-recouvrement et liaison-rémunération. Toutefois, durant la période intermédiaire, cette charge accrue de travail et ses conditions d'exécution affectent tout particulièrement et directement ces services. En la matière pourrait éventuellement être sollicitée l'aide ponctuelle des agents du CER en période creuse.

Horaires variables et protocoles ARTT :

- **Louvigné** : pour faire face à la perte d'un emploi, le poste sera moins ouvert au public... Bien que comprenant les difficultés rencontrées par les agents du poste, nous avons voté CONTRE : les suppressions d'emplois ont clairement un impact direct sur le service public.
- **Châteaugiron** : à l'image de Louvigné, les agents doivent faire face au manque de personnel et la solution trouvée a été la réduction du temps de travail hebdomadaire à 37h pour avoir moins de congés. Le résultat pour le poste est la fermeture le vendredi après-midi, donc moins d'accueil du public. Pour la CGT, c'est aussi l'assurance que les agents se verront écrêtés toutes les semaines ! Ils paient donc personnellement la politique de suppressions d'emplois. La CGT a voté CONTRE. Pour nous des solutions doivent être trouvées en terme d'effectifs... mais l'ORE aboutit à un sureffectif de 1,4 équivalent temps plein...

BUDGET :

L'exécution du budget 2007 nous a été présentée, sans appeler de commentaire particulier de notre part, sauf sur la question du marché du nettoyage (TG, DI, Sully, Colombier, Turgot). Passé au niveau national par l'agence centrale des achats avec la société ONET, ce marché ne convient à personne. En raison d'un nombre insuffisant d'heures de ménage, le résultat n'est pas à la hauteur de ce qu'on est légitimement en droit d'attendre en terme de propreté des locaux. Nous connaissons malheureusement bien cette entreprise, pour l'avoir déjà « pratiquée ». ONET ayant un comportement brutal envers ses salariés, nous hésitons tous à faire exprimer nos mécontentements, par peur de les faire sanctionner, voire licencier.

Une enquête de satisfaction va être lancée à nouveau par la division logistique et budget. La direction conseille d'y répondre tous, considérant que si beaucoup de mécontentements sont exprimés, il sera facile de démontrer que le problème est bien lié au marché, pas aux agents d'entretien.

Travaux et équipements 2008

La présentation du budget 2008 a été l'occasion de préciser le point sur quelques projets immobiliers.

Les travaux de la **trésorerie générale** sont en suspens. Pas de perturbation ni déménagement dans l'immédiat. Après étude et tests, il est en effet apparu que nous avons raison d'être inquiets et que le bâtiment n'aurait pas supporté une modification importante de la dalle du rez-de-chaussée. Le marché a donc été dénoncé et l'architecte travaille maintenant sur un nouveau projet. Il y aura une nouvelle consultation, un nouveau projet... mais pas d'urgence : avec la fusion, on ne connaît pas encore quelle sera l'utilisation finale des locaux. Début des travaux : au plus tôt début 2009... qui prend les paris ?

Sully : finalement, le service liaison-rému ne déménagera pas ! Les problèmes qui avaient amené la direction à prendre cette décision semblent se résoudre : réparation du monte-charge et modification de son contrat de maintenance (délai de 2h00 au lieu de 4h00), amélioration des conditions de transfert des documents entre le service et le DI. Le service des domaines reste au Turgot et liaison-rému au Sully (évitant

ainsi un 3^{ème} déménagement en 3 ans... ouf !). Pour le Sully, la demande de salle de repos reste posée : la direction continue à garder les locaux de la trésorerie RBO (supprimée au 1^{er} janvier 2007) comme zone de repli pour les services du rez-de-chaussée de la TG quand les travaux commenceront... (s'ils commencent un jour).

Pour les trésoreries :

- **RBE** : le chantier avance mais il a fallu batailler ferme pour que la mairie nous accorde les mètres-carré auxquels nous avons droit. La livraison est prévue pour fin 2008.
- **Dinard** : le projet est lancé (enfin !), l'architecte travaille sur les plans. Enfin les agents de cette trésorerie, longtemps considérée comme « point noir » du département, pourront avoir des locaux décentes.
- Par contre, pas de perspectives actuellement pour la trésorerie de **St Méen le Grand**, pourtant dans des locaux très dégradés.

Vote sur le budget :

Pour : direction

Abstention : CFDT – FO

Contre : CGT

En effet, nous ne pouvons que voter contre ce budget qui accompagne une politique générale de recul des missions et des emplois.

ORE 2007

Outil de Répartition des Emplois : ce point de l'ordre du jour est en fait celui des suppressions d'emplois !

Cohérents avec notre démarche du boycott de la première convocation du CTPL, les délégués CGT ont quitté, seuls, la salle pour toute la durée du débat sur ce sujet.

C'est donc sans la CGT que la direction a supprimé 6 emplois pour le département.

Postes ou services	Différence entre nouvel effectif et effectif réel
Antrain	Manque 0,9
Argentré du Plessis	Manque 1,4
Bain de Bretagne	Manque 1
Bécherel	0,8 en trop
R B E	0,1 en trop
Chartres de Bretagne	Manque 0,4
Châteaugiron	1,4 en trop
Fougères	0,7 en trop
Fougères collectivités	0,1 en trop
La Guerche de Bretagne	Manque 0,2
Guichen	1,2 en trop
Janzé	Manque 0,4
Liffré	0,8 en trop
Louvigné du désert	0
Montauban	0,1 en trop
Montfort	0,8 en trop
Pipriac	0,6 en trop
Plélan le Gd	0,6 en trop
Redon	1,1 en trop
Rennes Colombier	2,3 en trop
I et V amendes	0
Rennes municipale	Manque 0,4
C H G R	Manque 0,1

C H R	Manque 0,3
Retiers	0
St Aubin A	0,2 en trop
St Méen le Gd	Manque 0,5
Vitré	0,4 en trop
C E A	Manque 1,10
Paierie R	Manque 1,2
Paierie Dpt	Manque 1,6
Cancale	Manque 1
Châteauneuf d'I et V	0,4 en trop
Combourg	0,9 en trop
Dinard	1,6 en trop
Dol de Bretagne	0,2 en trop
St Malo M	4 en trop
Tinténiac	0
St Malo	0,3 en trop
ERD/ERR	Manque 2
T C A	Manque 16
TG – Rec	Manque 0,2
TG – Cont Fin	0,9 en trop
TG – Dépense	Manque 2,9
	0,7 en trop
TG – CEPL	
TG – DEEF	Manque 0,2
TG – Compta	Manque 1,7

TG – CQC	Manque 0, 2
TG – Dépôts et serv Fin	Manque 0,1
TG – Res humaines	0,6 en trop
TG – logistique	2,4 en trop
TG – Liaison rec	Manque 0,2
TG –liaison rému	Manque 1,3
TG – CRP	Manque 1,7
TG – Fonctions transversales	2,4 en trop
TG Formation contrôle	Manque 0,1

TG – agents service et gardiens	0
TG – Cont redevance	1 en trop
TG – cellule assistance INDI	0
Pôle Fonction Publique	0
C E R	Manque 0,2
P I A A	Manque 13,6

Sans commentaires...

Questions diverses :

Caisse de la TG :

Les agents chargés de la caisse à la TG se plaignent de l'inadaptation des locaux, générant des manipulations fastidieuses des sacs de pièces et des postures de travail pénibles.

La direction avait été saisie de ce dossier la veille et n'a pas pu apporter de réponse en séance. La CGT a appuyé la demande des agents : ils doivent avoir dès maintenant du mobilier adapté et les travaux de la TG devront intégrer cette problématique.

Locaux pour vélos :

- pour la cité administrative : la question de son agrandissement a été évoquée mais il faut que toutes les administrations de la cité soient d'accord, notamment pour renoncer à quelques places de parking... Pas gagné !
- pour le Turgot : le parking extérieur n'est pas sécurisé et il y a eu des dégradations. A ce jour, aucune solution n'a pu être retenue. Pour la CGT, cette réponse n'est pas satisfaisante : il n'est pas acceptable que la direction ne garantisse pas un minimum de sécurité pour les vélos des agents. Dans la période, alors qu'on appelle les citoyens à se déplacer en pensant « développement durable », tout doit être fait pour favoriser les moyens de transport non polluants. Et quoi de moins polluant que le vélo ? La CGT a demandé que cette revendication soit intégrée aux projets de travaux du Turgot.

Co-voiturage :

Lors d'un précédent CTPL et dans le cadre d'une politique de développement durable, la direction avait annoncé qu'elle prendrait contact avec une association de promotion du co-voiturage. Les représentants de l'association iront rencontrer les agents des sites du Colombier et de la TG. Néanmoins, il est toujours possible de joindre l'association qui s'est constituée aux adresses suivantes :

Covoiturage+

20 rue d'Isly 35000 Rennes

tél. : 02-99-35-10-77

covoiturageplus@covoiturage.asso.fr;

www.covoiturage.asso.fr

Les représentants de la CGT au CTPL :

- Nadia **DOULAN** (CER) - Jean-Yves **DETOC** (DI) - Hervé **COUVERT** (permanent)

Contractuels de droit public :

La CGT a attiré l'attention de la direction sur la situation d'un agent contractuel employé à mi-temps qui gagne ainsi moins en travaillant qu'au chômage ! Nous avons demandé l'extension de son contrat pour qu'il puisse gagner au moins le SMIC ! Malgré le carcan de l'ORE et de ses suppressions d'emplois, le TPG nous a affirmé que le maximum serait fait pour trouver une solution. Nous continuerons à suivre cette situation avec beaucoup de vigilance.

CHORUS au DI : (Non ce n'est pas le titre d'une œuvre musicale ou d'un roman policier... mais une question posée par la CGT)

La nouvelle application CHORUS –qui remplacera à terme ACCORD- va être exploitée par les DI de Montreuil et Rennes. Dans un premier temps, c'est un prestataire privé qui va l'installer tout en formant les informaticiens trésor pour qu'ils puissent se l'approprier. Des emplois vont être créés pour cette mission : 8 par an pendant trois ans, partagés entre les deux DI. Un informaticien contractuel arrive dès maintenant au DI de Rennes. Pour le démarrage, il y aura en outre 12 recrutements en 2008 (pour Montreuil et Rennes). L'ensemble du projet sera présenté aux syndicats prochainement.

Par ailleurs, le TPG a reconnu que les agents d'accord avaient travaillé dans des conditions inacceptables en fin d'année et qu'il faudra y remédier cette année.

Opérateurs nationaux :

Pas de précision ni de calendrier pour les opérateurs nationaux paie et pension. Leur montée en puissance devrait prendre plusieurs années. Nous continuons donc à être inquiets quant au maintien à terme de ces missions dans la fonction publique. Quant aux pensions, nos préoccupations demeurent voire s'accroissent pour l'impact néfaste que ces évolutions pourraient avoir sur les retraites des fonctionnaires.

TCA, évolutions réglementaires :

Un texte récemment voté par le parlement étend le champ de compétence des agents de la TCA, leur donnant un pouvoir d'appréciation en ce qui concerne les recours gracieux sur majorations. Cette évolution (si elle est confirmée par le sénat) devrait améliorer les relations avec les redevables.

Pour la CGT, c'est une avancée qui satisfera les agents mais elle est loin de répondre à l'ensemble de leurs revendications en terme d'organisation du travail.

Erratum : dans le compte rendu des CAP, nous avons omis de vous informer qu'un recrutement de contrôleur sera fait en Ille-et-Vilaine dans le cadre de l'emploi de travailleurs handicapés. Rappelons que la CGT revendique pour les handicapés un recrutement sur concours, avec des dispositions adaptées pour la préparation et le passage des épreuves, plus juste que la sélection sur dossier.



CTPL du 14 février 2008

Déclaration CGT

Lundi, le 11 février 2008, le ministre Eric WOERTH a annoncé aux organisations syndicales ses décisions pour la mise en œuvre de la direction générale des finances publiques, issue de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Pour la CGT, il n'a fait que confirmer nos inquiétudes : les agents devront travailler plus, ce qui justifiera à l'avenir de nouvelles suppressions d'emplois au nom des gains de productivité, une minorité d'agents devra se contenter d'une harmonisation indemnitaire étalée dans le temps !

Aucune assurance sur le réseau de proximité, au contraire... abandon du principe de séparation assiette-recouvrement... flou dans le partage des compétences et missions au sein de la nouvelle direction... nous sommes loin des revendications portées par la CGT et bien loin de la garantie d'un service public pérenne et à la hauteur des besoins sur l'ensemble du territoire.

Vous comprendrez alors que nous ne nous contentions pas de telles déclarations et du faible espace de négociation laissé ouvert par le ministre !

Cette réforme et les projets du ministre ne sont pas la réponse attendue par les agents qui aujourd'hui subissent déjà, au quotidien, les conséquences des réformes et des restructurations mises en œuvre, qui vivent de plus en plus mal les pertes de repère dans l'exercice de leurs missions et qui, tout simplement, ne supportent plus le mépris affiché envers les fonctionnaires par ce gouvernement qui se refuse à toute négociation.

La section d'Ille-et-Vilaine du Syndicat National du Trésor CGT exprime son profond désaccord avec les décisions gouvernementales de fusion DGI-DGCP et demande que le ministre accepte au niveau national des vraies négociations, pas un simulacre de concertation sur des détails.

De même, nous n'acceptons pas l'absence de réponse du gouvernement aux revendications salariales exprimées massivement par les fonctionnaires dans la grève du 24 janvier. Les négociations salariales doivent reprendre pour une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des salariés de la fonction publique. Nous ne nous contenterons pas de mesures catégorielles, de dispositions ciblées ou de l'aumône de 0,5% accordée au 1^{er} mars.

Sur ces deux dossiers, la section d'Ille-et-Vilaine du Syndicat National du Trésor CGT mettra tout en œuvre pour créer les conditions de la mobilisation des personnels afin que leurs revendications soient réellement prises en compte.

Rennes, le 14 février 2008.

Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT !
Je participe, je me syndique !



Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Echelon : _____ Temps partiel : _____ %
Poste ou service : _____

Date : _____ Signature : _____

(à remettre à un syndiqué CGT ou envoyer à CGT trésor 35 – Trésorerie Générale)